



HAL
open science

Privé de deuil

Daniel Terrolle

► **To cite this version:**

Daniel Terrolle. Privé de deuil. Le nouveau Mascaret, 1999, 55 ("La rue, la vie, la mort", dossier dirigé par Noël Jouenne), pp.26-32. halshs-00068550

HAL Id: halshs-00068550

<https://shs.hal.science/halshs-00068550>

Submitted on 16 May 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PRIVES DE DEUIL

Daniel TERROLLE

Ethnologue

*Laboratoire d'Anthropologie Urbaine – CNRS
 27, Rue Paul Bert, 94204 Ivry-Sur-Seine*

Attaché à comprendre la situation des SDF depuis plusieurs années, c'est-à-dire à essayer de savoir d'abord qui ils étaient, comment ils étaient parvenus à ce statut, et quelle était la réalité de leur vie quotidienne (pour se nourrir, s'entretenir, s'habiller, se soigner, s'abriter), l'ethnologue a été amené à travailler la question de leur fin.

Que deviennent-ils ? Sortent-ils de la liminarité¹ qui est la leur pour accéder à une place sociale, en suivant des rites de réagrégation ? S'en échappent-ils par la mort, en restant captifs de celle-ci jusqu'au bout ?

Ce questionnement est au centre d'une recherche qui est en voie d'achèvement et dont certains éléments permettront de nourrir la réflexion qui anime ces lignes.

Qu'en est-il de la mort des SDF ?

L'examen de cette question, à travers les divers faits collectés, permettra d'éclairer le caractère obscène que semble lui attribuer notre société à travers les différentes réticences qu'elle suscite et les divers dispositifs institués pour l'éluder.

Quel deuil ?

Après avoir défini ce qu'est le deuil et sa fonction, un examen des pratiques sociales en cours sera interrogé pour tenter de cerner le sens qu'elles donnent à celui-ci, à propos des SDF.

Comment la société gère-t-elle ce deuil des SDF ? Comment ces derniers n'ont-ils en général pas accès à ce travail du deuil ?

Et pourquoi ?

Comment conclure sur ces faits et leurs significations ?

¹ D. Terrolle, *La liminarité des SDF. Rites de ségrégation et procédure sacrificielle*, le Nouveau Mascaret, n°36, Juin 1995 : pp.9-14

Quid de la mort des SDF ?

On peut commencer par s'interroger d'abord sur le grand mutisme qui semble frapper ceux qui travaillent sur ou avec les SDF : chercheurs sur le « social », commentateurs en sciences-humaines, journalistes, travailleurs sociaux, intervenants caritatifs ne se bousculent pas pour aborder cette question (la bibliographie thématique en témoigne) que de rares médecins² commencent à approcher.

Cette attitude n'est pas spécifique à la France : les études sur ce thème sont rarissimes dans les pays développés étrangers. Or les SDF existent depuis presque vingt ans dans l'ensemble de ces pays où le volume de leur population est, sinon en évolution, au moins constant.

Faut-il imputer ce manque d'intérêt au caractère morbide de ce sujet alors que l'étude de leur réalité quotidienne n'est guère en soi, réjouissante ?

Est-ce l'aliénation à l'illusion généralisée de l'efficacité des politiques sociales d'insertion qui permettrait d'en faire l'économie ?

Toujours est-il qu'un solide consensus social, politique et scientifique semble faire silence à ce sujet³.

Contradiction fondatrices

Un nœud de contradictions manifestes balise cependant cela : d'une part les médias font rarement état de la mort des SDF, évoquant quelques morts au plus fort de l'hiver ou lors de rixes après boire le reste du temps.

² A cet égard, on peut signaler : Jacques Hassin, « L'émergence de l'aborder médico-social des populations sans toit stable. Aspect historique, médical, socio-anthropologique, politique et éthique ». Thèse de doctorat d'université en éthique médicale, Paris V-René Descartes, déc. 1996, p.383.

³ Pas un mot sur cet aspect des choses dans l'ouvrage publié sous la direction de S. Paugam sous le titre définitif « L'exclusion : L'état des savoirs », la Découverte, 1996. Bien plus, dans le seul article (de 12 pages sur les 582 que compte l'ouvrage) consacré aux SDF par J. Damon et J. M. Firdion, « Vivre à la rue : la question SDF », les auteurs, non contents d'éviter cette question, insistent sur le caractère « momentané » de la situation des SDF, ouvrant sur l'avenir plus riant de la réinsertion (p.384) : « Il s'agit de comprendre cette population en fonction d'un ensemble typé de situations dans des trajectoires résidentielles et sociales ascendantes et descendantes, sans oublier que, s'il y a des entrées dans la carrière de sans-domicile fixe, il y a aussi des sorties ». Quant à s'engager à prouver systématiquement ces affirmations, ces auteurs ne s'y risquent bien évidemment pas.

D'autre part les constats des médecins qui les soignent témoignent tous que cette population jouit d'une faible espérance de vie alors que ceux des bénévoles-caritatifs et travailleurs sociaux attestent que cette population est régulièrement en augmentation.

Où passent-ils donc ?

Certes, il serait rassurant de croire que la majeure partie d'entre eux sort de cette situation par la réinsertion, mais la discrétion qui entoure cet état de fait et l'absence d'évaluation pertinente restent sans commune mesure avec le tapage des annonces relatives aux dispositifs et dispositions pris dans ce sens.

Tout au plus discerne-t-on dans une économie « protégée », essentiellement caritative, un pourcentage infime (que certains responsables avouent inférieur à 5%) d'anciens SDF.

A cela, il faut ajouter ceux, encore plus rares, qui, au un par un, et parce qu'ils n'ont pas subi un trop long séjour à la rue, ont pu regagner le champ d'une productivité et d'une économie normale⁴.

Que sont alors les autres devenus ?

Pour tenter de savoir si l'issue de leur disparition n'était pas tout simplement leur décès, l'ethnologue a entrepris une enquête sur Paris pour en cerner les éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Plusieurs lieux de décès étant possibles (espaces publics, hôpitaux), il commence par les premiers.

La piste quantitative

A partir de l'INSEE qui dépouille tous les bulletins de décès pour ses études sur la mortalité, il fouille les statistiques et ne découvre rien qui corresponde à la population qu'il étudie : celle-ci est « noyée » dans des références plus larges.

Il demande alors un traitement particulier : le croisement, à partir des bulletins de décès, des informations relatives à la profession (ou à son

⁴ Toute évaluation des effets d'une politique de réinsertion semble biaisée par divers facteurs : la multiplicité des dispositifs, le fait que ceux-ci génèrent un marché porteur du « social », l'échec patent de leurs résultats difficile à avouer et démobilisateur des engagements bénévoles qui s'y investissent aussi, enfin l'illusion dominante folle, mais tenace, que notre système économique, essentiellement fondé sur le profit, puisse refaire une place à ceux qu'il a déjà exclus, tout ceci contribue au statut quo consensuel actuel.

absence de mention), au domicile (ou à son absence de mention) et au lieu de décès.

Un statisticien, spécialiste de la mortalité, lui avoue que cela ne donnera rien car (sic) : « ... nos logiciels sont équipés de correcteurs automatiques qui évacuent les petits nombres de façon à avoir des tableaux bien carrés ».

Arguant que l'INSEE possède les matériaux de base, l'ethnologue suggère alors d'effectuer un traitement sans ces correcteurs pour accéder aux résultats.

On lui rétorque que même si cela est faisable, les résultats ne seraient pas pertinents car les parquets (qui travaillent en liaison avec les instituts médico-légaux), ne renvoient pas systématiquement les bulletins de décès à l'INSEE comme il devraient le faire.

Cette situation n'est d'ailleurs pas isolée puisqu'elle frappe aussi les décès par suicide dont les causes nécessitent une enquête et donc une autopsie : un rapport du Conseil Economique et Social⁵ évalue à 20% la variation d'estimation du nombre des suicides en France, à cause de cet état de fait.

La piste quantitative officielle tourne donc court.

Il ne reste plus à l'ethnologue qu'à dresser lui-même des statistiques relatives, en dépouillant les dossiers de SDF décédés enregistrés au CHAPSA⁶ (enquête en cours).

La piste qualitative

S'attachant aux faits de terrain, l'ethnologue tente alors d'établir le parcours et les étapes que suit le cadavre du SDF depuis sa découverte dans un espace public.

La séquence reconstruite à partir du terrain est généralement la suivante : un passant découvre un cadavre et alerte le commissariat⁷ qui envoie quelques-uns de ses représentants lesquels sollicitent alors un médecin de l'IML (Institut médico-légal) qui les rejoint pour constater la mort.

Une camionnette de l'IML prend alors en charge le corps pour l'amener dans cette institution à des fins d'autopsie.

Si celle-ci atteste d'une mort non suspecte dans ses causes, le cadavre est stocké en chambre froide.

S'il est facilement identifiable (carte d'identité, papiers divers) ou s'il est identifié malgré l'absence de papiers (l'identité judiciaire s'appuie en cela sur la mémoire visuelle de l'ancienne secrétaire du CHAPSA qui est ainsi mise à contribution avec pertinence sur présentation d'une photographie « post-mortem » à condition qu'il s'agisse d'un SDF ayant un jour transité par le CHAPSA), l'IML se charge de retrouver et de contacter la famille pour l'avertir du décès.

Celle-ci doit se manifester pour confirmer l'identification du corps et, généralement, elle prend en charge les obsèques de son défunt.

Si elle n'est pas retrouvée ou si elle refuse la prise en charge des obsèques, le cadavre patiente jusqu'à avoir 7 partenaires dans cette situation à l'IML pour être mis en bière et acheminés (tous les 8 par les Pompes Funèbres de la Ville de Paris, devenues le 10/01/1998 SAEM « Services Funéraires, Ville de Paris ») au cimetière parisien de Thiais où ils sont inhumés, sans rites particuliers, chacun dans un « caveau individuel à décomposition accélérée »⁸, dans les divisions n°48, 49 et 50.

Chaque caveau est numéroté mais ne porte aucune mention d'un nom.

Chaque mort est enregistré à la Conservation du cimetière : sous son nom pour celui qui est identifié, sous « X » avec un numéro pour les autres.

Contacté de multiples fois officiellement pour la nécessité de l'enquête, l'IML a toujours refusé l'entrée au chercheur.

Celui-ci a pu cependant déduire d'entretiens téléphoniques avec la direction que cette institution classe les décès selon les pathologies de mortalité sans les faire correspondre à des items sociologiques et que les SDF sont réintroduits et déclarés, non sous leur statut actuel au moment du décès, mais sous leur ancienne profession lorsque celle-ci est connue : ce qui ne fait que biaiser un peu plus l'approche quantitative de leur mort.

⁵ « Le suicide », rapport de M. Debout du 06/07/1993, J.O. n°15, 30/07/1993.

⁶ Centre d'Hébergement et d'Assistance aux Personnes Sans-Abri.

⁷ Mais, selon des variantes, cela peut-être un autre SDF qui alerte le Samu ou les Pompiers, lesquels ayant constaté le décès alertent l'IML.

⁸ Il s'agit du caveau préfabriqué « ECO DEPOL » de la société Augival où « la décomposition du corps inhumé est accélérée par les aérobies au cours des différences de pression atmosphérique et changements de température d'où une assurance au terme de 5 années d'inhumation légales, de pouvoir procéder à la récupération de la cellule ». Ce procédé équipe d'autres cimetières de grandes villes en France : Marseille, Lyon, etc.

Des chiffres étrangers révélateurs

Parmi les éléments bibliographiques recueillis sur ce sujet, de rares enquêtes menées à l'étranger (dans des conditions aussi difficiles sur le plan statistique officiel) mettent en évidence pourtant une réalité inquiétante :

- En suède, à partir de l'étude de 6032 dossiers de SDF, entre 1969 et 1971, C. H. Alstrom, R. Lindelius et I. Salum⁹ dénombrent 327 décès, soit une mortalité observée 4 fois plus élevée que la mortalité estimée. Ils mettent en évidence que la mortalité par accident est 12 fois plus élevée et celle issue de maladies digestives ou respiratoires, 7 fois plus élevée. Enfin globalement, la population SDF de moins de 40 ans a un risque de décès 9 fois plus élevé que la population générale.
- A Philadelphie (USA), J. R. Hibb, L. Benner, L. Klugman¹⁰, soulignent en 1994, que les personnes itinérantes ont un taux de mortalité 4 fois plus élevé que dans le reste de la population.

Ces premiers éléments, issus de pays différents et à des dates diverses, mettent en évidence des éléments constants qu'il serait important de confirmer : ceci serait susceptible d'apporter une réponse aux contradictions évoquées précédemment.

Sans nul doute, la question de la mort des SDF, à travers le mutisme, les réticences et les dissimulations qu'elle suscite dans notre société est une question obscène.

La vérité qu'elle prétend mettre à jour n'est pas de celles qu'il est facile, pour une société comme la nôtre, d'assumer. Mais les faits, au-delà des représentations collectives nécessairement mensongères, sont têtus, car ce sont des faits.

Un pas de plus reste à faire pour analyser ces faits dans le champ symbolique du deuil.

Qui fait son deuil ?

Le titre de cet article pose une question implicite : qui supporte la privation du deuil ? Or celle-ci est équivoque : s'agit-il de la manière dont les SDF vivent le deuil ou bien s'agit-il de celui que notre société serait susceptible de faire d'eux-mêmes ? Or si l'équivoque procède d'un double sens possible, c'est bien parce qu'y réside une relation entre chacun des sens. Autrement dit, « société », « SDF » et « deuil » sont articulés ensemble par rapport à une « absence ». Le deuil concerne le vivant et non point le mort.

Comme souligne Louis-Vincent Thomas¹¹ : « Le terme de deuil recouvre plusieurs sens. Dans l'expression *être en deuil* il s'agit de la situation, du statut de quelqu'un qui vient de perdre un être cher.

Dans *faire son deuil*, la formule désigne l'ensemble des états affectifs que vit l'endeuillé ; c'est ce que les psychanalystes nomment le « travail du deuil » au cours duquel le sujet finit par dépasser progressivement la dépression qui l'accable pour retrouver le goût de vivre.

Enfin, *porter le deuil*, c'est signaler son état par des marques extérieures socialement imposées et reconnues.

Les termes anglais *bereavement*, *grief* et *mourning*, rendent compte de ces trois formes ».

Il y a donc deux dimensions l'une sociale et collective, l'autre psychologique et individuelle, qui se nouent dans la question du deuil. Bien souvent, la seconde est étayée par la première : tous les rites funéraires ont pour fonction à la fois de gérer collectivement et de « transcender le désordre causé par la mort » mais aussi d'offrir une « régulation du travail du deuil »¹²

Ainsi, à travers ces rites, individu et collectivité sont articulés, chacun à un niveau de signification propre mais aussi dans un rapport d'étayage réciproque pour gérer, symboliquement, l'office de la mort.

⁹ Alstrom C. H., Lindelius R., Salum I., *Mortality among homeless men*, British Journal of Addiction, Alcohol and Other Drugs, 70 :245-252.

¹⁰ Hibbs J. R., Benner L., Klugman L and all., *Mortality in a cohorte of homeless adults in Philadelphia*, New England Journal of Medecine, 1994, Aug. 4, 331 :304-309.

¹¹ Thomas, L. V., *Leçon pour l'occident : ritualité du chagrin et du deuil en Afrique Noire*, in Nathan T., (sous la dir.), *Rituels de deuil, travail du deuil*, Nouvelle revue d'ethnopsychiatrie, n°10, la Pensée sauvage, 1998, pp.11-44.

¹² Ibidem, p.14.

Une société qui escamote

Introuvables dans les statistiques sur la mortalité comme dans les instituts médico-légaux, enfouis discrètement dans des caveaux aussi efficaces qu'anonymes, les cadavres des SDF sont pourtant l'objet d'une gestion aussi rigoureuse que comptable : le coût des diverses prestations qu'ils suscitent peut être établi précisément exception faite du retour sur amortissement de l'investissement de 26 millions de francs consenti en 1992 par les Cimetières Parisiens (c'est-à-dire la Mairie de Paris) dans l'édification de 800 caveaux à décomposition accélérée (afin de gérer de manière « plus rapide » et « plus décente » que le recours à la fosse commune des corps des plus démunis)¹³.

C'est bien d'ailleurs sur ce seul terrain comptable que s'expriment les conflits à propos de ces cadavres : Paris n'hésitant pas à renvoyer dans les communes de la banlieue (et à faire prendre en charge par celles-ci) les corps des SDF ayant eu la mauvaise idée de venir décéder dans la capitale.

La règle « à chacun ses pauvres » prévalant dans la gestion des vivants perdure ainsi « post-mortem ».

Dans cette gestion comptable, il n'y a pas de place pour une dimension symbolique quelconque : l'absence de rites funéraires en témoigne qui donne au traitement de ces inhumations le sens d'un traitement de déchet¹⁴.

Or, si notre société gère ainsi le « désordre » causé par la mort, elle le fait au nom d'une efficacité et d'une rationalité économique qui ne le transcende pas.

Elle absorbe ces cadavres, elle les assimile dans sa comptabilité. Le deuil ici n'a pas sa place.

¹³ On doit s'interroger sur les motivations qui président à de tels choix d'investissement pour gérer des cadavres qui étaient loin de saturer les 103 hectares du cimetière de Thiais alors que l'urgence de logements sociaux adaptés pour héberger des vivants à la rue (dont la mortalité serait 4 fois supérieure à celle de la population globale) est patente. Même en restant dans la stricte logique comptable il y a là une aberration (qui n'est peut-être qu'apparente au regard du coût social des pauvres et de leur rentabilité économique : même à ce prix, ils coûtent moins cher morts que vivants !).

¹⁴ La crémation, plus rentable encore, n'a pu être retenue à cause de la loi qui prescrit un délai de 5 ans pour permettre une identification par les familles. Les restes humains divers, les fœtus issus des IVG, sont eux incinérés.

Des individus privés de deuil

Du point de vue des personnes, l'impossibilité de ce deuil les place dans une situation de souffrance supplémentaire.

Un SDF témoin du décès de son compagnon a tenté en vain de retrouver la trace de son cadavre pour « ...qu'il repose dignement, pour qu'enfin il ne soit plus un exclu »¹⁵ : renvoyé de morgue en morgue, n'obtenant aucune réponse car « n'étant pas de la famille », il pense que son ami a fini par être inhumé dans la fosse commune du cimetière de Noisiel (Seine et Marne), commune où le décès avait eu lieu.

De fait, les renseignements donnés dans les morgues ou les IML sont réservés à la famille : amis et relations sont courtoisement mais fermement éconduits.

Pour d'autres raisons, lorsque les familles retrouvées prennent en charge les obsèques, elles sont dans l'impossibilité de contacter les amis « de la rue » du défunt pour les associer ; souvent d'ailleurs ces obsèques ont-elles lieu en province, loin des espaces où le défunt avait ses habitudes et ses rares liens.

Pour ceux qui restent, l'absence de rites funéraires (« être enterré comme un chien »¹⁶) auxquels s'associer, ajoute à la souffrance de la perte une mise à l'écart symbolique psychologiquement difficile à gérer.

Quel travail du deuil mettre à l'œuvre dans ce cadre ?

D'où la circulation récurrente d'informations erronées à propos de la mort de tel ou tel parmi les SDF, constatée au CHAPSA : se perdre de vue entraîne l'affirmation d'un décès contredit souvent par la réapparition du prétendu défunt quelque temps après. Cependant, il arrive aussi que cette supposition se vérifie indépendamment d'eux.

Bien sûr, les faits analysés ici sont relatifs à une situation parisienne¹⁷ qui diffère de celles rencontrées en province.

Là, les rapports de sociabilité se construisant sur un suivi et une connaissance plus approfondis des personnes qui sont elles-

¹⁵ M. Vergely, *Exclu même dans la mort*, Le Réverbère, février 1995, p.18.

¹⁶ L'expression revient souvent alors qu'elle est dépassée dans les pratiques sociales et qu'elle devrait être : « être enterré pire qu'un chien ! » Cf. à ce propos J.P. Digard, « Les Français et leurs animaux », Fayard, 1999, pp.29-30.

¹⁷ Qui témoigne aussi, parfois, de réactions plus collectives, selon la cohésion associative : par exemple, on pallie l'escamotage du corps par le regroupement lors d'un office à la mémoire du disparu, ou bien on évoque collectivement sa mémoire lors d'une soirée plus laïque.

mêmes en nombre plus restreint, non seulement des rites funéraires sont mobilisés à l'occasion d'un décès mais certaines associations ont volontairement acquis des concessions pour que leurs « bénéficiaires » ne disparaissent pas dans l'anonymat de la fosse commune.

Le deuil impossible

Que signifie cette demande ultime à réintégrer, dans la mort, une appartenance humaine ? Tous la revendiquent pour l'« autre » décédé alors que chacun affirme souvent s'en moquer complètement pour lui-même.

De fait, les rites funéraires auxquels s'associer sont l'ultime différenciation qui reste aux vivants pour réaffirmer leur appartenance et leur cohésion sociale.

Or, les SDF s'inscrivent dans une structure marquée par la perte : l'étape de désagrégation¹⁸ qu'ils ont subie n'est jalonnée que par la succession des pertes : perte de l'emploi, perte de la santé, perte de la cohésion familiale, perte de toit.

La situation de liminarité à laquelle ils accèdent est une situation de « mort » symbolique et sociale d'autant plus dangereuse pour eux comme pour la société que sa durée œuvre à l'indifférenciation et au délitement biologique, physiologique et psychologique.

Elle cadavérise le vivant tout comme elle le dépouille dans le champ symbolique de tout signifiant originaire pour mieux le désigner comme victime sacrificielle. De fait, elle interdit tout accès à un travail de deuil qui serait rédempteur, en entraînant le vivant du côté du mort. Les rites de réagrégation qui signifieraient une sortie de la liminarité comportent, eux, l'accès indispensable au deuil nécessaire pour « renaître ».

En étant engloutie dans la liminarité, la personne devient peu à peu un « double monstrueux »¹⁹ qu'il faut sacrifier, pour apaiser la violence interne de la société.

¹⁸ A. Van Gennep, Les rites de passage, E. Nourry, (1909) 1981, Paris, A. et J. Picard.

¹⁹ R. Girard, La violence et le sacré, Grasset, 1972, p.393.

Anthropophagie diététique ?

Notre société consomme-t-elle ou vomit-elle la victime ?

Est-elle anthropophage ou anthropémène²⁰ ?

La question ne se pose pas comme une alternative car il n'y a pas d'opposition fondamentale : vomir quelque chose sous-entend qu'on l'ait ingéré.

Notre société semble plutôt participer d'une anthropophagie diététique : elle compte ses calories et mesure ses rations. Cela fait belle lurette qu'elle a rompu avec une quelconque dimension dionysiaque ! La gestion de l'extermination raisonnée nazie, avec sa logique de recyclage systématique, témoigne de l'accomplissement définitif de cette rupture. Il n'y a plus de banquet dévastateur, plus de fêtes subversives, plus de jouissances inouïes. Notre société surveille sa ligne, elle s'alimente pour être efficace et la thermodynamique lui tient lieu de bible.

Cet ordre anthropophagique récupère tout ce qui est récupérable et gère les déchets avec un sens de l'économie qui confine au sublime : du placenta dont elle tire nos complexes antirides jusqu'aux prélèvements post-mortem qui assureront les pièces détachées nécessaires à notre prolongation, elle transforme tout en économie de marché à laquelle elle aliène nos mythes et nos symboles pour « doper » les ventes.

Dominants et dominés, inclus et exclus, sacrificateurs et victimes peuvent être assurés que ce monstre froid tirera le meilleur parti d'eux-mêmes... sans prendre un gramme !

²⁰ Selon la réflexion de C. Lévi-Strauss (Tristes Tropiques, Plon, 1955, p.448) :

« Je pense à nos coutumes judiciaires et pénitentiaires. A les étudier du dehors, on serait tenté d'opposer deux types de société : celles qui pratiquent l'anthropophagie, c'est-à-dire qui voient dans l'absorption de certains individus détenteurs de forces redoutables le seul moyen de neutraliser celles-ci, et même de les mettre à profit ; et celles qui, comme la nôtre, adoptent ce qu'on pourrait appeler l'*anthropoménie* (du grec *émein*, vomir) ; placées devant le même problème, elles ont choisi la solution inverse, consistant à expulser ses êtres redoutables hors du corps social en les tenant temporairement ou définitivement isolés, sans contact avec l'humanité, dans des établissements destinés à cet usage ».

BIBLIOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE

Coll. (1972), *Destins du cannibalisme*, Nouvelle Revue Psychanalyse, Gallimard, n°6.

L.V. THOMAS (1978) : « Cannibalisme sauvage, cannibalisme occidental », in *En marge. L'Occident et ses autres*, Paris, Aubier, pp.59-86 (repris dans la *Prétentaine*, Université P. Valéry, Montpellier, oct 1997, n°7-8, pp. 185-203).

A. ZALOSZYC (1994) : *Le sacrifice au Dieu Obscur. Ténèbre et pureté dans la communauté*, Nice, Z'édicions.